

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 813

présenté par
Mme Leboucher

à l'amendement n° 653 de M. Clouet

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.